

Au cours des discussions, on s'est rendu compte que le Transair avait accepté de maintenir son service de la classe 1 sur la ligne latérale de l'Ouest. La seule inconnue est de savoir si elle continuera à assurer ce service jusqu'à la ville de Brandon. Brandon est la deuxième ville du Manitoba et elle est considérée comme la deuxième ville de la province en ce qui concerne la croissance industrielle. Supprimer cette escale au bénéfice de Regina, en Saskatchewan, constituerait une étrange anomalie, car il est démontré que la plus grande partie des recettes provient du trajet Winnipeg-Brandon, et non point du parcours Regina-Winnipeg.

Une voix: Il n'y a là que des coyotes!

L'hon. M. Dinsdale: Air Canada assure les quatre vols journaliers de ce service par DC-9. Vous comprendrez aisément que lorsque l'on a le choix entre un avion à réaction et un avion turbopropulsé, c'est le service DC-9 qui l'emporte. J'espère que le ministre—et je sais qu'il accorde au problème toute son attention—sera en mesure d'élaborer une politique qui permette d'équilibrer les pertes et les profits de la totalité du réseau.

Par exemple, il y aurait lieu de songer à des recettes supplémentaires provenant des contrats pour le courrier aérien et à la possibilité de les amplifier, si le service latéral de l'Est passe par la tête des Lacs pour aller à Toronto. Je signale qu'un autre service, par exemple, un service par avion léger pour sept voyageurs, serait très insuffisant pour répondre aux besoins industriels de cette région de l'Ouest du Manitoba. Un service d'avion léger pour sept voyageurs pourrait peut-être constituer un supplément au service de la classe A déjà assuré et qui, évidemment, se poursuivra sur la ligne latérale ouest. Ainsi une excellente correspondance pourrait se faire avec les vols en provenance de Winnipeg.

Je sais que l'arrangement permettrait de tirer profit des grandes possibilités dans l'Ouest du Manitoba qui n'ont pas encore été réalisées, notamment parce que la Transair a dû tellement se préoccuper de survivre qu'elle n'a pas pu, vraiment, élaborer une politique convenable de commercialisation. Notre débat et les données actuelles sont l'occasion d'établir une politique aérienne régionale vraiment efficace pour cette région du Canada importante et en pleine expansion. Sous l'impulsion du ministre, cet objectif sera certainement atteint, et j'espère que l'honorable représentant pourra nous en donner l'assurance ce soir.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis toujours des plus heureux de faire de mon mieux pour obliger l'honorable et distingué repré-

[L'hon. M. Dinsdale.]

sentant. A vrai dire, nous avons échangé ensemble quelques opinions sur cette question ces dernières semaines. C'est à ma demande, je pense, que la Commission canadienne des transports avait communiqué plus tôt avec lui et lui avait remis un rapport sur l'état de la question. Malgré mon plaisir à m'entretenir de cette question avec le député, j'aurais préféré lui en parler demain soir car je crois comprendre que la Commission canadienne des transports va après dix heures demain matin rendre publique sa décision au sujet des Services aériens des Prairies.

Nous avons eu des pourparlers avec les représentants des lignes aériennes et, en raison des efforts du député et de l'intérêt personnel qu'il a manifesté à l'endroit de la question, de nombreux entretiens non officiels ont eu lieu. Je ne veux pas anticiper, mais je crois savoir qu'aucun service ne sera supprimé et que, grâce aux modifications et aux rajustements envisagés, un service plus viable sera offert à tous les endroits présentement desservis. Une certaine forme de rationalisation est en cours, je crois. Après la publication de la décision de la Commission canadienne des transports, si mon honorable ami estime qu'autre chose s'impose, je ferai tout ce qui relève de ma compétence. Entre-temps, j'estime que ses efforts ont été fructueux et j'espère que les résultats de demain matin lui donneront satisfaction.

LES PÉNITENCIERS—L'AUGMENTATION OFFERTE AUX GARDIENS

M. John Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 8 décembre, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Drury). Il s'agit de la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général du Canada.

Enfin, la question parvint jusqu'au président du Conseil du Trésor.

Considère-t-il que l'offre d'une augmentation de 2 p. 100 que le gouvernement a faite aux gardiens de 34 prisons fédérales est une base raisonnable pour négocier une convention?

M. l'Orateur: Il me semble que la question posée n'est pas conforme au Règlement.

Si je reprends cette question à une heure si tardive, après tant de semaines, c'est parce qu'elle concerne le fait que l'Alliance de la fonction publique a signé avec le Conseil du Trésor un contrat de trois ans qui prévoit une majoration de 22.3 p. 100 pour 2,000 gardes et agents de formation des institutions pénitentiaires fédérales, comme le signale le *Globe*